

Notes au coordonnateur

Informations pour les coordonnateurs et les enseignants du Programme du diplôme

Actualités

Pour des actualités et des informations générales sur le Baccalauréat International (IB) – par exemple, les développements en matière de recherche ou les possibilités de perfectionnement professionnel –, deux publications sont à votre disposition : la lettre d'information *Actualités mondiales de l'IB*, qui propose des actualités d'ordre général à la communauté de l'IB, et *L'IB dans la pratique*, qui se concentre sur les pratiques pédagogiques de l'IB et fournit les dernières actualités sur les programmes d'études de l'IB et leur évaluation, ainsi que sur le réseau de collaborateurs de l'IB (IBEN). Les anciens numéros de ces deux lettres d'information sont disponibles sur le site Web public de l'IB à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/news/newsletter-from-the-ib/>. Les coordonnateurs recevront automatiquement ces publications dans un courriel envoyé à l'adresse électronique qu'ils ont saisie dans le système d'information de l'IB (IBIS).

Modification du calendrier de publication des Notes au coordonnateur du Programme du diplôme

Les *Notes au coordonnateur* du Programme du diplôme ont récemment fait l'objet d'une révision, à l'issue de laquelle il a été décidé de réduire le nombre de publications annuelles de quatre à trois. Le numéro de novembre a ainsi été supprimé. Avec le nouveau calendrier, les publications se feront donc en février, en mai et en septembre. Ces mois ont été choisis de façon à pouvoir présenter les principales mises à jour au début de l'année scolaire de tous les établissements et couvrir à la fois les sessions d'examens de mai et de novembre.

Manuel de procédures pour le Programme du diplôme 2017

L'édition 2017 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*, publié en août 2016, présente quelques nouveautés et une nouvelle structure.

Parmi les nouveautés figure une série d'icônes signalant le nouveau contenu, le contenu modifié ainsi que les modifications de calendrier. Ces ajouts et modifications sont désormais indiqués visuellement afin d'aider les utilisateurs à les identifier rapidement et facilement.

Le contenu du manuel a été réorganisé en vue de suivre une progression plus logique, de l'inscription des candidats à la publication des résultats. Les nouvelles sections sont présentées ci-après.

A0 – Introduction

A1 – Présentation du Programme du diplôme de l'IB

A2 – Informations essentielles

A3 – Considérations préalables à l'inscription

A4 – Inscription et données d'inscription

Dans ce numéro :

Actualités

Tronc commun

Langues

Individus et sociétés

Sciences

Mathématiques

Arts

Développement pédagogique et cycles de révision du Programme du diplôme

L'IB sur le Web

A5 – Évaluation des travaux réalisés dans le cadre des cours

A6 – Examens

A7 – Résultats et documents présentant les résultats

A8 – Calendriers récapitulatifs des principales échéances

Les sections propres aux matières figurant dans la partie B suivent la même structure que les années précédentes.

Les modifications apportées à cette publication s'inscrivent dans le cadre d'une démarche d'amélioration des manuels, qui se poursuivra lors de l'élaboration des éditions 2018, dont la publication est prévue au mois d'août 2017.

Restriction pour le cinéma, l'anthropologie sociale et culturelle et la musique en français

Conformément à l'annexe 2 de la politique linguistique de l'IB (<http://www.ibo.org/fr/language-policy/>), le comité de politique linguistique de l'organisation a discuté de l'intérêt de proposer certaines matières pour évaluation dans les langues de travail de l'IB. Il s'agit de plusieurs cours du Programme du diplôme, dont les révisions des programmes d'études s'achèveront en 2017 et 2018. Afin de parvenir à une décision, le comité a étudié le nombre de candidats inscrits dans chaque langue d'usage sur une longue période afin de déterminer si l'offre d'évaluation était pragmatique et durable.

À l'issue de cette analyse, le comité a décidé que l'évaluation des nouveaux programmes d'études des matières suivantes ne serait disponible en français que sur demande spéciale.

- Cinéma (pour premiers examens en 2019)
- Anthropologie sociale et culturelle (pour premiers examens en 2019)
- Musique (pour premiers examens en 2020)

Par conséquent, aucun document pédagogique ne sera produit en français pour ces matières pendant toute la durée du cycle de révision des programmes. L'IB reviendra sur sa décision si l'intérêt des candidats pour ces matières change de manière significative.

Recherche sur la charge de travail des élèves du Programme du diplôme

Une recherche à grande échelle sur la charge de travail des élèves du Programme du diplôme va débuter en octobre 2016. À cet effet, des établissements proposant ce programme ont été sélectionnés aléatoirement dans des pays du monde entier, et l'aide des coordonnateurs du Programme du diplôme et des chefs d'établissement concernés a été requise pour rassembler toutes les données nécessaires.

Cette recherche permettra à l'IB d'éclaircir pleinement les observations empiriques concernant la charge de travail des élèves, dans quelle mesure ils trouvent le programme exigeant, ainsi que les effets sur leur bien-être et les élèves

les plus touchés. Trois enquêtes seront menées auprès des élèves du Programme du diplôme : la première au début de la première année, la deuxième à la fin de la première année et la troisième à la fin de la deuxième année. Les établissements seront également invités à participer à une enquête.

Si vous avez la moindre question sur ce projet, veuillez envoyer un courriel à dp.student.workload@ibo.org.

Publications numériques

Quatre sites Web dédiés à différents domaines du Programme du diplôme sont désormais disponibles à partir du CPEL :

- un site dédié aux approches de l'enseignement et de l'apprentissage dans le Programme du diplôme ;
- un site dédié au cours de systèmes de l'environnement et sociétés (première évaluation en 2017) ;
- un site dédié au cours de politique mondiale (première évaluation en 2017) ;
- un site dédié au mémoire (première évaluation en 2018).

Chacun de ces sites contient de nombreuses ressources destinées aux enseignants, notamment des guides, du matériel de soutien pédagogique, des études de cas, des conseils pratiques et des vidéos ainsi que des documents de soutien à l'évaluation, le cas échéant. Les enseignants sont invités à consulter régulièrement ces sites, car d'autres ressources seront ajoutées au cours des prochains mois.

Révision du programme de langues classiques

La révision du programme de langues classiques, dont le premier enseignement est prévu en 2020, est entrée dans sa phase initiale. Dans le cadre de son engagement continu envers la collaboration et la consultation, l'IB recherche des enseignants de langues classiques qui souhaiteraient prendre part au processus de révision du programme.

Les enseignants souhaitant participer aux réunions qui auront lieu à partir de 2017 sont invités à envoyer leur curriculum vitæ (CV) ainsi qu'une courte manifestation d'intérêt. En plus de présenter l'expérience du candidat dans le cadre du cours de langues classiques du Programme du diplôme, cette manifestation d'intérêt devra identifier et fournir une brève justification concernant un élément du cours que le candidat estime important de conserver à l'issue de la révision du programme, ainsi qu'un élément devant être modifié, supprimé ou ajouté.

Ces deux documents doivent être envoyés par courriel à l'adresse dpdevelopment@ibo.org. La date limite d'envoi des candidatures a été reportée au **31 octobre 2016**.

Révision du programme de théâtre

La révision du programme de théâtre est entrée dans sa phase initiale, l'objectif étant de développer un cours mis à jour dont l'enseignement débutera en 2021. Dans le cadre de son

engagement continu envers la collaboration et la consultation, l'IB recherche des enseignants de théâtre qui souhaiteraient prendre part au processus de révision du programme.

Le cycle des réunions de révision et de développement pédagogique, dont certaines se dérouleront de façon traditionnelle et d'autres en ligne, débutera en novembre 2016. L'IB recherche pour ces réunions des enseignants de théâtre ayant une connaissance solide de la discipline, ainsi qu'une expérience en matière de développement de programmes d'études en arts ou un intérêt particulier pour ce domaine. Les enseignants souhaitant participer au développement de la matière sont invités à rédiger une lettre décrivant leur expérience et expliquant les raisons pour lesquelles ils souhaitent y prendre part ainsi que la façon dont ils pourraient contribuer au processus de révision. Cette lettre doit être envoyée par courriel, accompagnée d'un CV, à l'adresse dpdevelopment@ibo.org. La date limite d'envoi des candidatures a été reportée au **31 octobre 2016**.

Révision des programmes de Sciences

La révision et le développement des programmes de biologie, de chimie et de physique du Programme du diplôme ont débuté par un travail de recherche et d'évaluation pris en charge par la division des études et la division de l'évaluation. Cette révision adopte une approche commune aux différents programmes en vue d'assurer la continuité de la recherche et de l'action au sein de l'enseignement scientifique de ces programmes.

Dans le cadre de son engagement continu envers la collaboration et la consultation, l'IB souhaite inviter les enseignants de biologie, de chimie et de physique à participer au processus de révision consistant actuellement à passer le programme en revue afin d'identifier des possibilités d'améliorations. Les réunions de développement commenceront début 2017.

Les enseignants souhaitant prendre part au processus de révision des programmes sont invités à envoyer les documents suivants :

- un CV précisant leur expérience dans l'enseignement des Sciences du Programme d'éducation intermédiaire (PEI) et du Programme du diplôme de l'IB, ainsi que toute autre expérience dans l'enseignement des sciences au sein d'autres systèmes éducatifs nationaux ;
- un paragraphe indiquant un domaine des cours de Sciences du Programme du diplôme qu'ils souhaiteraient modifier ou qui mériterait d'être amélioré.

Ces deux documents doivent être envoyés par courriel à l'adresse dpdevelopment@ibo.org. La date limite d'envoi des candidatures a été reportée au **31 octobre 2016**.

Déclarations d'authenticité

L'IB s'attend à recevoir de plus en plus de travaux de candidats (évalués en interne et en externe) par voie électronique. Son

objectif est donc de restreindre le nombre de formulaires envoyés aux examinateurs avec les travaux, de façon à réduire les tâches administratives qui incombent aux établissements.

L'une de ces tâches reste toutefois incontournable : obtenir des élèves la confirmation de l'authenticité du travail qu'ils envoient pour l'évaluation.

Le système de chargement de travaux d'élèves de l'IB autorise les coordonnateurs de l'IB et les membres de la direction des établissements à charger les travaux au nom des candidats. Le cas échéant, le système leur demande de confirmer, pour chaque travail envoyé, qu'ils ont reçu la déclaration d'authenticité correspondante signée par le candidat.

Il incombe aux établissements de s'assurer que toutes les déclarations ont été correctement remplies, enregistrées et conservées, et qu'elles pourront être transmises à l'IB si l'authenticité d'un travail est remise en cause durant le processus d'évaluation.

Les établissements doivent également s'assurer que la déclaration d'authenticité d'un candidat correspond au travail envoyé pour l'évaluation. L'IB n'acceptera pas qu'un travail soit remplacé par un autre si son authenticité est remise en cause ou si la date limite d'envoi a été dépassée.

Lors de chaque session, l'IB déplore de devoir disqualifier, pour cause de plagiat ou de collusion, des élèves qui affirment que le travail envoyé était en réalité une première ébauche et que l'établissement scolaire s'est trompé au moment du chargement. Lorsqu'ils se trouvent dans cette situation, il arrive que les élèves demandent réparation à leur établissement.

Modification de la révision de notation de l'évaluation interne

À l'heure actuelle, les établissements scolaires envoient déjà par voie électronique des échantillons à l'IB pour certaines tâches d'évaluation interne. D'ici novembre 2016, l'IB souhaite que presque tous les échantillons d'évaluation interne soient envoyés de cette manière. En recevant les travaux par voie électronique, l'IB peut en effet s'assurer de la qualité des normes de révision de notation appliquées par les examinateurs de la même façon qu'il le fait pour les normes de notation utilisées pour les copies d'examen pour une composante.

En novembre 2015, l'IB a commencé à utiliser un nouveau système pour la révision de notation de l'évaluation interne, appelé « échantillonnage dynamique ». Ce système plus performant a d'abord été utilisé pour les formulaires accompagnant les exposés de théorie de la connaissance (TdC) et les composantes d'évaluation interne de technologie de l'information dans une société globale (TISG).

Comme ils le faisaient déjà, les enseignants doivent saisir sur IBIS les notes attribuées aux élèves pour les travaux évalués en interne. Une fois les notes saisies, et comme c'était le cas jusqu'à présent, un échantillonnage destiné à la révision

de notation sera requis par IBIS. Au lieu d'être envoyé à un examinateur, cet échantillonnage doit désormais être chargé sur IBIS.

La date limite d'envoi de l'échantillonnage destiné à la révision de notation est maintenue au 20 avril pour la session d'examens de mai et au 20 octobre pour la session d'examens de novembre. Comme indiqué ci-après, le même nombre de travaux d'élèves devra être envoyé pour cet échantillonnage.

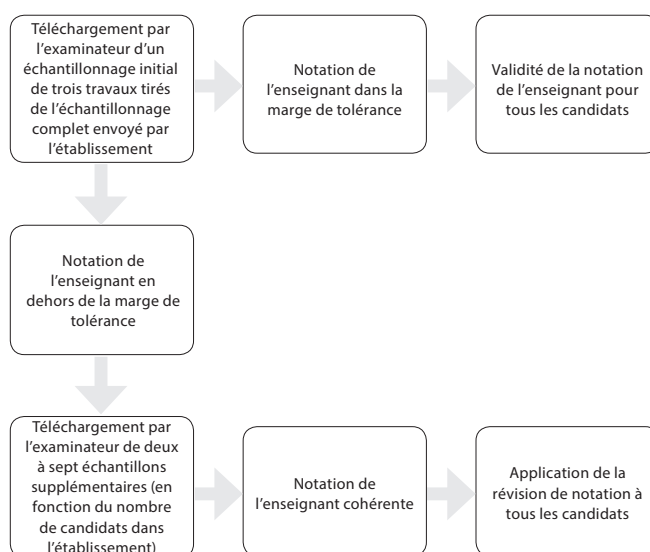
- Lorsque moins de 6 candidats sont inscrits pour une matière, tous les travaux seront requis par IBIS.
- Lorsque le nombre de candidats est compris entre 6 et 20, 5 échantillons seront requis.
- Lorsque le nombre de candidats est compris entre 21 et 40, 8 échantillons seront requis.
- Lorsque le nombre de candidats est supérieur à 40, 10 échantillons seront requis.

Les examinateurs auront accès aux échantillons de travaux de candidats et pourront les noter sur leur ordinateur. La qualité de la révision de notation des examinateurs sera garantie à l'aide de copies d'entraînement, de validation et de contrôle, de la même manière que pour la notation par les examinateurs des copies d'examen et de certains travaux évalués en externe. Avant d'être autorisés à noter des travaux de candidats, les examinateurs devront noter des exemples de travaux ayant déjà été corrigés de manière définitive par l'examineur principal, en respectant la norme appliquée par ce dernier (et dans une marge de tolérance définie). D'autres exemples de travaux corrigés par l'examineur principal seront glissés dans les travaux envoyés à chaque examinateur pour révision de notation. Tant qu'un examinateur continue de noter les travaux en appliquant la même norme que l'examineur principal (avec une certaine marge de tolérance), il peut continuer à corriger des échantillons de travaux d'élèves. Si un examinateur n'applique pas la norme suivie par l'examineur principal de manière systématique, le logiciel de notation électronique l'empêchera de corriger d'autres échantillons jusqu'à ce qu'une discussion ait lieu avec un examinateur superviseur pour clarifier l'application des critères d'évaluation.

Tout comme une marge de tolérance sera appliquée à la révision de notation des examinateurs, une marge de tolérance sera également appliquée à la notation des enseignants. Si ces derniers appliquent les critères d'évaluation de la même manière que l'examineur principal et son équipe, le nombre total de points pour chaque candidat ne sera pas ajusté. Lorsque les notes attribuées par l'enseignant se trouvent en dehors de la marge de tolérance, un ajustement statistique sera appliqué aux notes de tous les candidats de l'établissement concerné. Lorsque plusieurs enseignants d'un établissement interviennent dans la notation du même type de travail évalué en interne, comme pour l'exposé de TdC, il est fondamental qu'ils veillent à normaliser leur notation. De cette façon, tout ajustement découlant de la révision de notation décidé sur la base de l'échantillonnage sera juste

pour tous les travaux des candidats, même s'ils ne sont pas représentés dans l'échantillonnage.

Le processus de révision de notation reposant sur l'« échantillonnage dynamique » est décrit ci-après.



Étant donné que les examinateurs appliqueront la même norme que l'examineur principal, ils pourront fournir un retour d'information plus précis et plus pertinent aux établissements sur les échantillons envoyés pour la révision de notation. L'IB a l'intention de mettre à la disposition des enseignants des formations très similaires à celles des réviseurs de notation afin qu'ils aient les meilleures chances de noter dans le respect de la norme globale et que leurs notes soient conservées lors du processus de révision de notation.

Recrutement des examinateurs de l'IB

Tous les enseignants de l'IB sont encouragés à devenir examinateurs.

Travailler comme examinateur pour l'IB offre en effet une occasion unique de perfectionnement professionnel. Les examinateurs de l'IB se familiarisent avec le processus d'évaluation et son application dans le cadre de leur matière. Ils découvrent en outre comment les élèves du monde entier abordent les tâches d'évaluation de leur matière.

Pour la plupart des matières, les examinateurs de l'IB sont recrutés tout au long de l'année. Les personnes intéressées sont cependant invitées à envoyer leur candidature au plus tôt, car l'IB cherche à attribuer du travail aux examinateurs dès la fin du mois de février. Ainsi, en envoyant leur candidature tôt, les nouveaux examinateurs augmentent leurs chances de se voir proposer du travail de notation au cours de la prochaine session d'examens de mai.

Vous trouverez de plus amples informations sur le rôle d'examineur, ainsi que la Politique de l'IB en matière de recrutement des examinateurs et le Formulaire de candidature des examinateurs sur le site Web public de l'IB à l'adresse suivante : <http://www.ibo.org/fr/examiners/>.

Tronc commun

Mémoire

La nouvelle version du mémoire commence à être mise en œuvre en 2016, pour une première évaluation en 2018. Le guide et le matériel de soutien pédagogique sont mis à disposition sur un site Web dédié au mémoire, accessible à partir des pages du CPEL consacrées au mémoire et au mémoire en étude du monde contemporain. Veuillez noter que ce nouveau site contient tous les conseils et le matériel de soutien nécessaires pour les mémoires propres à une matière ainsi que pour les mémoires en étude du monde contemporain.

Addenda à la matrice des points au diplôme conformément au *Guide du mémoire en vigueur*

Un addenda au *Guide du mémoire* (premiers examens en 2013) est désormais disponible sur la page du CPEL consacrée au mémoire. Les informations qu'il contient s'appliquent à l'ensemble du Programme du diplôme et sont tirées du document intitulé *Programme du diplôme de l'IB – Simplification des exigences requises pour l'obtention du diplôme et des facteurs éliminatoires*, applicable depuis mai 2015.

Chargement électronique des mémoires

À compter de la session d'examens de novembre 2016, tous les mémoires devront être chargés par les établissements scolaires. Il ne sera pas possible de les envoyer directement aux examinateurs au format papier. De plus amples informations sur la procédure de chargement sont fournies dans la section B7.6.1 de l'édition 2016 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*, ainsi que dans les guides d'utilisation du système de chargement de travaux d'élèves disponibles dans la section **Bibliothèque d'IBIS**.

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans la section B7.6 de l'édition 2016 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*, dans lequel il est actuellement indiqué :

« Dans le cadre du passage à la notation électronique en novembre 2016, les données indiquées sur la page de couverture seront saisies au moment du chargement. »

La publication devrait spécifier à la place que la page de couverture en vigueur, au format PDF modifiable, sera mise à disposition dans le document intitulé *Novembre 2016 – Formulaire et pages de couverture*. Cette page de couverture devra être fournie avec le mémoire pour chacun des candidats, accompagnée des commentaires de supervision. Les superviseurs ou les coordonnateurs devront également attester l'authenticité et indiquer le nombre d'heures de supervision passées avec le candidat au moment de l'envoi.

Exemples de mémoires et rapports pédagogiques disponibles sur le CPEL

Il est conseillé aux coordonnateurs d'utiliser les exemples de mémoires disponibles sur le CPEL. Ces derniers se trouvent sur la page de la matière pertinente, sous la section **Mémoire**. Pour les matières qui n'ont pas de page spécifique sur le CPEL, quelques exemples sont disponibles sur la page consacrée au mémoire, accessible à partir de la section **Tronc commun du Programme du diplôme**. Plusieurs exemples (en anglais et en espagnol) ont été publiés sur la page du CPEL consacrée au mémoire, dans la section intitulée **Exemples de travaux d'élèves – Mémoires**. Ces travaux sont annotés de façon à être utiles aux élèves, en incluant des conseils sur les meilleures pratiques et en soulignant des omissions ou des erreurs courantes. Ces exemples seront renouvelés à l'issue de la session d'examens de mai 2018.

Étant donné que la nature du mémoire reste inchangée, les rapports pédagogiques ne sont pas produits au cours de chaque session, à moins que de nouveaux problèmes ne surviennent ou que de nouvelles matières ne soient ajoutées. Lorsqu'un rapport pédagogique intermédiaire de mise à jour sur le mémoire est produit, cette mise à jour doit être lue conjointement avec le dernier rapport pédagogique complet sur la matière concernée. Les rapports pédagogiques sur le mémoire qui ont été entièrement renouvelés en mai 2015 seront les derniers à être publiés sur le modèle d'évaluation actuel. De nouveaux rapports pédagogiques seront produits à l'issue de la session d'examens de mai 2018.

Un rapport général a été rédigé sur le mémoire pour la session d'examens de mai 2015. Il peut être consulté à partir de la page du CPEL dédiée à cette composante. Ce rapport résume les principaux problèmes rencontrés dans les mémoires remis et aborde diverses questions soulevées par cette composante. Pour les aider à mieux préparer les prochains élèves, les coordonnateurs doivent mettre à la disposition des superviseurs le rapport général sur le mémoire et les rapports pédagogiques spécifiques aux matières.

Mémoires et autres composantes de l'évaluation

Le mémoire n'est pas le prolongement de la tâche d'évaluation interne ni de toute autre composante évaluée d'une matière. Les élèves doivent s'assurer qu'ils comprennent clairement la distinction entre le mémoire et les autres tâches d'évaluation. Bien qu'il y ait inévitablement un certain chevauchement en ce qui a trait aux compétences développées, il existe des distinctions claires et le mémoire ne doit pas être fondé sur les mêmes données qui ont été recueillies pour une autre composante de l'évaluation ni reprendre des sources secondaires significatives utilisées.

Il est de la responsabilité de l'élève de veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement entre son mémoire et un autre travail qu'il prépare aux fins de l'évaluation dans d'autres composantes. Les superviseurs ont un rôle important à jouer dans l'orientation des élèves sur cette question, en s'assurant

que ces derniers comprennent les différentes exigences de la tâche, notamment en ce qui concerne :

- la présentation des documents : le mémoire est rédigé sur le modèle d'un travail scolaire écrit ;
- les différents critères d'évaluation pour les tâches ;
- les différentes recommandations relatives à l'utilisation des deux types de sources d'information existantes et de leur propre collecte de données.

Les mémoires doivent, lorsque cela est approprié en fonction de la matière et selon les orientations données, inclure des preuves de la consultation de sources secondaires afin d'établir le contexte et la pertinence du sujet à l'étude. L'équilibre entre l'utilisation de sources existantes et de données recueillies par l'élève dépendra de la matière. Les élèves doivent donc s'assurer qu'ils ont lu et compris la section du *Guide du mémoire* consacrée à la matière concernée.

Les élèves qui remettent un mémoire en utilisant le travail d'une autre composante d'évaluation, comme une tâche d'évaluation interne, risquent de ne pas obtenir leur diplôme puisque cela est considéré comme un cas de mauvaise conduite.

Pertinence des questions de recherche et domaines d'inscription

Veillez noter que l'IB ne fournira de conseils ni sur les domaines d'inscription pour les questions de recherche proposées, ni sur la pertinence de la question de recherche choisie, puisqu'il s'agit d'éléments évalués du mémoire. Pour obtenir le conseil des pairs, il est recommandé de consulter le forum dédié au mémoire sur le CPEL.

Formulaire de réflexion sur la planification et la progression du mémoire

En juillet 2014, un formulaire intitulé *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire* a été mis à la disposition de tous les établissements afin de soutenir le processus de supervision du mémoire. Les établissements étaient libres de le télécharger sur le CPEL s'ils souhaitaient commencer à l'utiliser à des fins internes, avant son introduction obligatoire en septembre 2016 pour une première évaluation en mai 2018. Vous trouverez de plus amples informations concernant ce formulaire et le processus de réflexion pour la session d'examens de mai 2018 sur le site Web consacré au mémoire.

Critères d'évaluation du mémoire

L'IB a été informé qu'une erreur s'est glissée dans la traduction du critère A dans la version espagnole du *Guide du mémoire*. L'actuelle version espagnole du guide stipule que la question de recherche doit impérativement être énoncée dans l'introduction. Il devrait cependant être indiqué que la question de recherche doit être exprimée soit dans l'introduction soit sur la page de couverture. Veuillez noter que les versions anglaise et française du guide sont correctes.

Le critère A doit stipuler ce qui suit.

Critère A : question de recherche

(Objectifs d'évaluation 1 et 2)

Ce critère sert à évaluer la mesure dans laquelle le but du mémoire est spécifié. Dans de nombreuses matières, l'objectif du mémoire est normalement énoncé sous la forme d'une question, d'où le nom de ce critère. Toutefois, pour certaines disciplines, il est préférable ou possible de formuler la recherche différemment.

Niveau	Descripteur
0	La question de recherche n'est soit pas exprimée dans l'introduction ou sur la page de couverture, soit ne se prête pas à une étude méthodique dans la matière dans laquelle le mémoire est présenté.
1	La question de recherche est soit exprimée dans l'introduction ou sur la page de couverture mais n'est pas clairement formulée, soit trop vaste pour pouvoir être traitée de manière satisfaisante dans la limite du nombre de mots imposé.
2	La question de recherche est exprimée avec clarté soit dans l'introduction soit sur la page de couverture et elle se concentre sur un sujet bien défini, ce qui rend possible une étude satisfaisante dans la limite du nombre de mots imposé.

Veillez vérifier que cette correction a bien été portée à la connaissance des examinateurs chargés d'évaluer les mémoires en espagnol et qu'ils ne manqueront pas d'appliquer le critère conformément à ce qui est stipulé dans les descripteurs présentés ici, et non dans ceux énoncés dans la version espagnole du guide.

Liens vers des ressources externes dans un mémoire

Quelle que soit la matière, le mémoire doit être rédigé sur le modèle d'un article publié dans une revue spécialisée ou d'un rapport de recherche, et il doit pouvoir exister par lui-même et être compris sans qu'il soit nécessaire d'accéder à des liens externes ou de consulter des documents d'accompagnement tels que des DVD. Lorsqu'il évalue le mémoire, l'examinateur

n'a aucune obligation de se référer aux documents qui ne sont pas inclus dans le mémoire lui-même.

De même que pour les annexes, si l'information se trouvant au cœur d'un argument est comprise ou établie dans un lien externe, elle sera traitée comme si l'élément n'avait pas été exprimé. Par exemple, si l'évaluation et l'analyse sont contenues uniquement dans le lien externe et non dans le corps du mémoire, le critère F (*utilisation de compétences d'analyse et d'évaluation adaptées à la matière*) pourra en subir les conséquences. Les examinateurs ont été informés de ces instructions.

Mémoires du groupe 1

Veillez noter que, sur la base de la section portant sur le mémoire du groupe 1 (voir page 31 du *Guide du mémoire*), l'option de la 3^e catégorie devrait s'intituler comme suit :

« 3^e catégorie – Études en langue fondées sur un ou des textes initialement rédigés dans la langue dans laquelle le mémoire est présenté. »

Clarification concernant le nombre de mots imposé pour le mémoire en chinois

Lorsqu'un logiciel de traitement de texte est utilisé pour le chinois, le nombre de caractères et les signes de ponctuation sont souvent comptés dans le nombre de mots. Or il est demandé aux enseignants et aux élèves de ne pas tenir compte de la ponctuation pour calculer le nombre de mots d'un travail à évaluer. Seul le nombre de caractères saisis doit en effet être pris en compte.

Mémoires de langues (groupe 1 et groupe 2)

Les élèves présentant un mémoire du groupe 1 ou du groupe 2 doivent indiquer la catégorie dans laquelle ils remettent le mémoire dans le cadre réservé à la matière sur la page de couverture du mémoire.

Par exemple :

- pour le groupe 1 : anglais A, 2^e catégorie ; allemand A, 3^e catégorie ; espagnol A, 1^e catégorie ;
- pour le groupe 2 : français B, 1^e catégorie ; allemand B, 2^e catégorie (a) ; espagnol B, 3^e catégorie.

Clarification concernant les « artefacts culturels » pour la 2^e catégorie dans le groupe 2

La clarification qui suit donne des précisions sur la 2^e catégorie – culture et société (b), c'est-à-dire les « mémoires de nature culturelle basés sur des artefacts culturels spécifiques ». Un artefact culturel désigne tout élément concret ou tangible qui permet de donner un aperçu de la langue et de la culture cible. Des exemples sont fournis ci-après.

Documents écrits	Éléments ne constituant pas des « artefacts culturels »
<ul style="list-style-type: none"> • Journaux • Magazines • Titres de journaux • Articles • Livres (autres que des œuvres littéraires) • Dessins humoristiques • Publicités • Prospectus, brochures ou manifestes • Lois ou réglementations • Documents ou enregistrements historiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Événements politiques (élections, référendums) • Événements historiques • Mouvements sociaux (par exemple, émeutes) • Problèmes d'ordre social (chômage, immigration, racisme, violence en milieu scolaire, le rôle des femmes dans tel pays, etc.) • Villes et régions (mémoire de type « guide de voyage ») • Groupes ethniques (minoritaires) • Tendances dans les médias • Styles musicaux • Sports • Traditions • Institutions (systèmes scolaires, partis politiques, etc.)
Documents oraux	
<ul style="list-style-type: none"> • Scénarios • Programmes radiophoniques ou télévisés • Paroles de chansons • Entretiens 	
Documents visuels	
<ul style="list-style-type: none"> • Œuvres d'art • Architecture (bâtiments, monuments, etc.) • Films • Timbres 	
Symboles culturels	
<ul style="list-style-type: none"> • Articles de mode et accessoires (en tant que témoignages culturels) • Aliments, vaisselle (en tant que témoignages culturels) • Marques (en tant que témoignages culturels) 	

Mémoires du groupe 3 – Politique mondiale

Le nouveau cours de politique mondiale est devenu une matière principale dont l'enseignement a débuté en 2015, pour une première évaluation en 2017. Étant donné la date de lancement de cette matière et l'actuelle révision du *Guide du mémoire*, il ne sera pas possible d'effectuer un mémoire en politique mondiale avant la publication du nouveau guide en 2016, pour une première évaluation en 2018. Les élèves qui souhaitent effectuer un mémoire dans un des domaines du cours de politique mondiale sont invités à examiner les matières actuellement disponibles dans le *Guide du mémoire* (notamment la politique, les droits de l'homme, et l'étude de la paix et des conflits) pour déterminer celle à laquelle leur sujet correspondrait le mieux.

Théorie de la connaissance

Évaluation

Essai de théorie de la connaissance

Il est rappelé aux coordonnateurs qu'une nouvelle série de six sujets imposés en théorie de la connaissance (TdC) est publiée pour chaque session d'examen. Ces sujets sont publiés sur le CPEL le 1^{er} septembre pour la session de mai de l'année suivante et le 1^{er} mars pour la session de novembre de la même année. Les sujets imposés sont également disponibles dans la section **Bibliothèque** d'IBIS.

Les essais ne portant pas sur l'un des sujets imposés par l'IB pour la session concernée se verront automatiquement attribuer la note zéro.

Théorie de la connaissance : formulaire de planification et de progression (formulaire TK/PPF)

Tous les candidats de TdC, quel que soit l'établissement scolaire dans lequel ils étudient, doivent remplir et envoyer un formulaire de planification et de progression (formulaire TK/PPF). Un candidat qui ne respecte pas cette exigence risque de ne recevoir aucune note. Le formulaire doit être rempli par le candidat et l'enseignant, puis envoyé par le coordonnateur. L'échéance fixée pour l'envoi du formulaire est la même que celle fixée pour l'essai : le 15 mars (pour la session de mai) et le 15 septembre (pour la session de novembre). Le coordonnateur doit remettre le formulaire à l'aide du système de chargement de travaux d'élèves sur IBIS.

Théorie de la connaissance : document de préparation de l'exposé (formulaire TK/PPD)

Le formulaire TK/PPD est disponible sur le CPEL, dans la section **Évaluation** de la page consacrée à la théorie de la connaissance, ainsi que dans la section **Bibliothèque** d'IBIS.

Suite aux retours d'information fournis par les établissements scolaires, une version améliorée du formulaire TK/PPD est à présent disponible. Elle devra être utilisée **à partir de la session de mai 2017**. Cette version améliorée comprend des champs supplémentaires pour indiquer la durée de l'exposé

et le nombre de candidats présentant l'exposé. Elle fournit également aux candidats et aux enseignants des explications plus claires sur la manière de remplir les différentes sections. L'espace disponible pour chaque section a par ailleurs été légèrement étendu. Veuillez noter que tous les formulaires de l'IB, y compris le formulaire TK/PPD, sont désormais paramétrés avec une taille de police par défaut. Vous n'avez donc plus à vous soucier d'utiliser une police standard de taille 12, comme l'exige le guide pédagogique.

Chargement sur IBIS

Une fois que l'enseignant ou le coordonnateur a saisi toutes les notes des candidats pour l'exposé sur IBIS, il doit charger (à l'aide du système de chargement de travaux d'élèves) **uniquement** les documents de préparation de l'exposé (formulaires TK/PPD) indiqués dans l'échantillonnage généré par IBIS. Il doit s'assurer que le formulaire chargé pour chaque candidat de l'échantillonnage comporte la note d'évaluation interne consignée dans IBIS.

Si plusieurs candidats sélectionnés dans l'échantillonnage ont réalisé le même exposé en groupe, lorsque cela est possible, le coordonnateur ou l'enseignant doit utiliser le bouton **Changer** pour ajouter un candidat ayant obtenu la même note ou une note similaire pour un autre exposé.

La note sur 10 de chacun des candidats de l'échantillonnage doit être saisie et peut, si besoin, être accompagnée de commentaires. Pour la TdC, aucune explication sur la notation n'est demandée, car les commentaires sont déjà inclus dans le document de préparation de l'exposé (formulaire TK/PPD).

Exemples d'évaluation disponibles sur le CPEL

Des exemples d'essais et de documents de préparation de l'exposé (formulaires TK/PPD), accompagnés des commentaires de l'examineur, ont été ajoutés au matériel de soutien pédagogique publié sur le CPEL. Des exemples de formulaires de planification et de progression (TK/PPF) ont également été ajoutés à la section **Exemples d'essais**.

Notes finales prévues

Afin d'établir les notes finales prévues, les enseignants doivent utiliser les descripteurs des notes finales publiés dans la section **Évaluation** de la page du CPEL consacrée à la théorie de la connaissance, dans le document intitulé *Descripteurs des notes finales* (à utiliser à partir de septembre 2014 / janvier 2015). Ils doivent s'abstenir d'essayer de calculer des équivalences entre l'instrument d'évaluation et les notes finales de A à E. Les seuils d'attribution des notes finales ne sont pas fixés pour la théorie de la connaissance : ils sont revus lors de chaque session durant la réunion de délibérations et sont donc susceptibles d'être modifiés.

Créativité, activité, service

Le nouveau guide et le nouveau matériel de soutien pédagogique pour le programme créativité, activité, service (CAS) sont utilisés depuis septembre 2015.

Veillez noter que « créativité, action, service » est devenu « créativité, activité, service » en septembre 2015. Les coordonnateurs sont incités à lire les nouveaux documents sur le programme CAS.

La procédure d'approbation des programmes CAS a été intégrée dans les nouveaux processus globaux d'autorisation des établissements. La mise en œuvre du programme CAS sera donc évaluée tous les cinq ans. Le *Guide du programme créativité, activité, service (CAS) – pour obtention du diplôme à compter de 2017* – présente le processus d'autoévaluation ainsi que les procédures d'évaluation. Il est complété par le document *Questionnaire d'autoévaluation – Programme du diplôme*, disponible sur le CPEL.

Langues

Clarification concernant le nombre de mots imposé en chinois pour les cours d'Études en langue et littérature et pour ceux d'Acquisition de langues

Lorsqu'un logiciel de traitement de texte est utilisé pour le chinois, le nombre de caractères et les signes de ponctuation sont souvent comptés dans le nombre de mots. Or il est demandé aux enseignants et aux élèves de ne pas tenir compte de la ponctuation pour calculer le nombre de mots d'un travail à évaluer. Seul le nombre de caractères saisis doit en effet être pris en compte.

Études en langue et littérature

Le document *Révision du programme d'Études en langue et littérature – Premier rapport à l'attention des enseignants* a été élaboré. Ce rapport fait le point sur l'avancement de la révision du programme d'Études en langue et littérature. Il est disponible sur le CPEL.

Formulaire de notification préalable des œuvres étudiées pour le cours de langue A : littérature ou de littérature et représentation théâtrale

Depuis mai 2016, les établissements ne sont plus tenus d'envoyer le formulaire *Langue A : notification préalable des œuvres étudiées* pour les cours de langue A : littérature et de littérature et représentation théâtrale. Les élèves choisissant un cours de langue A : littérature étudié en autodidaxie avec le soutien de l'établissement doivent quant à eux envoyer ce formulaire via IBIS pour indiquer les genres littéraires des œuvres choisies pour la deuxième partie.

Langue A : littérature – Travail écrit

Les établissements doivent être avertis que depuis mai 2016, le travail écrit du cours de langue A : littérature est considéré

comme une composante commune au NM et au NS au regard de l'évaluation.

Épreuve 1 du cours de langue A : langue et littérature

Depuis mai 2016, l'épreuve 1 du cours de langue A : langue et littérature peut être produite en couleur, si nécessaire.

Langue A : littérature, étudiée en autodidaxie avec le soutien de l'établissement

Le document intitulé *Procédures d'évaluation pour l'épreuve orale de remplacement des candidats autodidactes soutenus par un établissement en langue A : littérature* (mis à jour en septembre 2015) a été modifié de façon à tenir compte des changements apportés aux procédures d'évaluation pour l'épreuve orale de remplacement.

Les questions pour le commentaire oral de langue A : littérature pour les candidats autodidactes soutenus par l'établissement des sessions d'examens de mai et de novembre 2017 sont disponibles sur le CPEL. Veuillez noter que cette série de questions est spécifique aux sessions d'examens de 2017. Les élèves inscrits aux sessions d'examens de 2016 doivent utiliser les questions publiées sur le CPEL pour cette année-là.

Ce commentaire oral formel consiste en une analyse littéraire approfondie du passage ou du poème. En préparant chacune des dix questions pour les deux œuvres étudiées, il est attendu des élèves qu'ils tiennent compte des différentes façons dont les caractéristiques littéraires telles que le langage, le style, le ton et la voix produisent des effets particuliers.

Suppression des pages de couverture pour les travaux écrits de langue B et de langue *ab initio*

Depuis novembre 2015, les candidats ne doivent plus envoyer de page de couverture avec leurs travaux écrits de langue B et de langue *ab initio*.

Guide de langues classiques

Modifications apportées au document intitulé *Classical languages guide* (en anglais uniquement ; pour premiers examens en mai 2016)

Il est rappelé aux coordonnateurs et aux enseignants que les modifications qui étaient détaillées dans les précédents numéros des *Notes au coordonnateur* ont été intégrées au guide en anglais. La version modifiée du guide est disponible sur le CPEL aux formats HTML et PDF.

Clarification concernant le nombre de mots imposé pour l'épreuve 2 : section B au NS

Le guide de langues classiques ne spécifie aucun nombre maximum de mots pour la section B de l'épreuve 2 au NS et décrit clairement les deux critères en fonction desquels

les réponses sont évaluées. Certains enseignants ont fait part, à juste titre, de leur préoccupation quant au caractère contraignant de la question telle qu'elle est formulée dans les spécimens d'épreuves. La formulation a été rectifiée et les futures épreuves donneront la consigne suivante : « Give a written response of **indicatively** no more than 300 words » (fournissez une réponse écrite qui, **à titre indicatif**, ne dépassera pas 300 mots). Cette précision doit être prise comme un conseil pratique ou une suggestion utile, pour éviter que les élèves ne passent un temps excessif à rédiger des réponses trop ambitieuses.

Clarification concernant l'utilisation des sources pour le dossier de recherche de l'étude individuelle

Les établissements sont invités à lire l'extrait suivant (en anglais), tiré du matériel de soutien pédagogique pour les langues classiques (*Corrections List: Classical languages teacher support material*), sous le titre « *Individual study* », car il définit précisément la notion de source primaire et explique comment les élèves peuvent intégrer à leur dossier des éléments provenant de sources secondaires.

« Primary sources refer to those which are the product of classical antiquity, either textual or material. For example, quotations from a classical text, architectural plans of a Roman temple, inscriptions from tombs or photographs of Greek vases are all primary sources. A Renaissance painting of a scene from classical mythology is **not** a primary source. However, students may still use in their annotations Renaissance interpretations of classical material, as they would use secondary literature, to support their analysis. »

Modification du format des épreuves : nouvelle version des spécimens d'épreuves

Le document *Specimen examination papers and markschemes* (en anglais uniquement ; pour premiers examens en 2016) pour le latin et le grec ancien a été mis à jour de façon à tenir compte des modifications et des améliorations concernant le format pour les épreuves à partir de mai 2016.

- Les grilles d'évaluation ont été reformulées pour être plus proches de celles utilisées dans les autres langues et plus compréhensibles pour les candidats.
- Pour pouvoir distinguer plus facilement des lettres similaires dans la police de caractères Arial, tout le texte en latin pour les épreuves 1 et 2 (dont l'intitulé des questions) apparaîtra désormais en Minion Pro.
- Un interligne plus important sera utilisé pour le texte traduit de l'épreuve 1, pour permettre aux candidats d'annoter le passage plus aisément.

- Pour cette épreuve, les candidats n'auront plus à traduire un extrait, mais l'intégralité du texte donné le jour de l'examen. (Bien qu'il ait été pris en compte dans les spécimens d'épreuves, ce changement ne figure malencontreusement pas dans le rapport final de révision du programme.)
- Les instructions pour l'épreuve 2 : section B au NS ont été modifiées tel qu'expliqué précédemment.

L'IB tient à remercier toutes les personnes qui lui ont fait part de leurs commentaires sur le nouveau cours et lui ont ainsi permis d'apporter les changements nécessaires.

Individus et sociétés

Gestion des entreprises

Les coordonnateurs et les enseignants doivent se référer aux *Notes au coordonnateur* de février 2016 pour consulter les directives supplémentaires concernant le nouveau programme de gestion des entreprises, dont la première évaluation a eu lieu en mai 2016. La version la plus récente du guide pédagogique est celle de novembre 2015, disponible sur le CPEL.

Il est rappelé aux coordonnateurs que les établissements doivent fournir à chaque candidat une copie non annotée de la feuille de formules pour les épreuves 1 et 2 du NM et du NS. Il n'est cependant pas nécessaire de leur fournir un exemplaire du tableau des taux d'actualisation qui figure en annexe du guide. Si les candidats ont besoin de le consulter pour pouvoir répondre à une question, il sera mis à leur disposition directement dans le questionnaire d'examen. De même, les candidats ne doivent pas disposer d'exemple de présentation du bilan ni du compte de pertes et profits pour l'examen. Ils doivent se familiariser avec la présentation de ces documents avant les examens. Il est par ailleurs rappelé aux enseignants qu'une étude de cas différente est utilisée pour chaque session d'examens. Cette étude de cas est publiée sur le CPEL environ trois mois avant les épreuves écrites de mai.

Politique mondiale

À la suite du succès du projet pilote mené pendant 3 ans auprès de 30 écoles du monde de l'IB, le nouveau cours de politique mondiale a été intégré au groupe de matières Individus et sociétés. Ce cours offre aux élèves l'occasion d'explorer des concepts politiques fondamentaux tels que le pouvoir, la liberté et l'égalité dans divers contextes et à divers niveaux.

Le cours de politique mondiale est devenu une matière principale dont l'enseignement, au NM et au NS, a débuté en septembre 2015, pour une première évaluation en mai 2017. Il sera également proposé aux fins d'évaluation aux deux niveaux lors des sessions de novembre à compter de 2017.

Remarque : la politique mondiale sera proposée en français et en espagnol, sur demande spéciale, lors de la session de mai. Cette matière sera aussi proposée en espagnol lors de la session de novembre, sur demande spéciale également. Si un établissement scolaire a l'intention d'inscrire des candidats pour passer les épreuves de politique mondiale en français ou en espagnol, le coordonnateur du Programme du diplôme doit en faire la demande par l'intermédiaire d'IBIS, au moins 18 mois avant la tenue des épreuves écrites.

Un nouveau site dédié à la politique mondiale est disponible sur le CPEL, à partir de la page consacrée à cette matière. Les enseignants peuvent y retrouver le guide pédagogique ainsi que le matériel de soutien pédagogique correspondant. De plus, des ateliers traditionnels et en ligne pour la politique mondiale sont désormais proposés. La liste des ateliers est disponible à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/professional-development/>.

Pour toute question sur le cours de politique mondiale, veuillez contacter l'équipe chargée du développement du Programme du diplôme en envoyant un courriel à l'adresse dpdevelopment@ibo.org. Compte tenu des retours obtenus lors du projet pilote, l'IB s'attend à une réponse enthousiaste des établissements scolaires pour cette nouvelle matière.

Histoire

Nouveau cours

Le nouveau *Guide d'histoire* (pour première évaluation en 2017) et le matériel de soutien pédagogique qui l'accompagne sont maintenant disponibles sur le CPEL. Les coordonnateurs doivent s'assurer que les enseignants d'histoire sont informés des changements importants que comporte le nouveau guide, notamment le fait que le nouveau cours n'établit **plus** de distinction entre le module 1 et le module 2. Un seul cours d'histoire est désormais proposé, offrant une plus grande variété de thèmes et d'options.

Veuillez noter par ailleurs que des améliorations ont été apportées à la mise en page de l'épreuve 1 depuis la publication, fin 2015, des spécimens d'épreuves d'examen d'histoire. L'épreuve a été repensée pour faciliter son utilisation par les candidats lors de l'examen. Le contenu et les attentes restent cependant inchangés ; seule la présentation est différente. Il est essentiel que les candidats se familiarisent avec la nouvelle mise en page avant les examens. La nouvelle version de l'épreuve 1 est disponible sur le CPEL.

Technologie de l'information dans une société globale (TISG)

Épreuve 1 NM et épreuve 1 NS

Les changements suivants ont été apportés à l'épreuve 1 NM et à l'épreuve 1 NS depuis la session d'examens de mai 2016.

- Le format de l'épreuve 1 du NM de TISG est passé de 1h45 à 1h30 et demande aux candidats de répondre à 2 questions sur les 4 proposées. La nature des questions n'a pas été modifiée.
- La durée de l'épreuve 1 de TISG du NS reste inchangée, à 2h15. Les candidats sont tenus de répondre à trois questions : deux questions de la section A (aucun changement) et une question de la section B (qui a été créée en fusionnant les sections B et C).

Des spécimens d'épreuves sous ce nouveau format sont disponibles sur le CPEL.

Philosophie

Il est rappelé aux enseignants et aux candidats que la section A de l'épreuve 1 NM/NS peut contenir deux extraits de textes ou deux illustrations, et qu'il n'est pas obligatoire qu'elle contienne un extrait de texte et une illustration.

Depuis la session de mai 2016, et comme le montrent les spécimens d'épreuves de philosophie, l'épreuve 2 exige des candidats qu'ils répondent à une question en deux parties : a) et b). Veuillez noter que le travail d'un candidat qui néglige les instructions et fournit une réponse intégrée ne comprenant pas une partie a) et une partie b) risque d'être pénalisant en soi. À chaque partie de la question correspondent en effet des compétences précises, qui ne pourront recevoir de points que si elles sont démontrées dans la bonne partie de la question. Il est donc conseillé aux établissements de s'assurer que lors de la préparation de l'épreuve 2, cette exigence est bien prise en compte et abordée explicitement avec les candidats.

Sciences

Science du sport, de l'exercice et de la santé

Le cours de science du sport, de l'exercice et de la santé sera proposé au NS à partir de septembre 2016. Les modalités d'évaluation interne pour le NM et le NS seront également revues pour être alignées sur les autres matières du groupe 4 (Sciences). Tous ces changements sont indiqués dans le nouveau *Guide de science du sport, de l'exercice et de la santé* (première évaluation en 2018), disponible sur le CPEL. Ce guide sera complété par un matériel de soutien pédagogique complet, des spécimens d'épreuves pour les examens au NS et diverses ressources servant à illustrer la nouvelle évaluation interne.

Mathématiques

Chargement des travaux d'évaluation interne pour la session de novembre 2016

L'échantillonnage de l'évaluation interne pour les matières du groupe 5 devra être chargé pour la première fois lors de la session d'examens de novembre 2016, et non plus envoyé par voie postale. Les travaux d'évaluation interne seront chargés par voie électronique et les notes devront être saisies sur IBIS. L'échantillonnage doit être constitué des projets ou explorations sélectionnés par IBIS. À compter de novembre 2016, il ne sera plus nécessaire de remplir les formulaires (5/PJCS et 5/EXCS) pour l'évaluation interne des mathématiques, ni de les inclure dans l'échantillonnage. Il est essentiel que des renseignements sur le contexte du travail et des commentaires pertinents soient ajoutés à l'échantillonnage pour chaque critère. Il est recommandé de les ajouter dans les travaux en question ainsi que dans les zones de texte réservées aux commentaires sur IBIS.

Si vous désirez davantage d'information sur le chargement de l'échantillonnage de l'évaluation interne pour la session de novembre 2016, veuillez consulter les documents suivants :

- la *Lettre d'information sur le chargement des travaux des élèves du Programme du diplôme et du Programme à orientation professionnelle pour la session de novembre 2016*, disponible sur IBIS (section **Actualités**) ;
- le guide d'utilisation du système de chargement de travaux d'élèves, disponible sur IBIS (**Bibliothèque > Guides d'utilisateur**).

Modifications apportées aux épreuves de mathématiques NS

À partir de mai 2017, le nombre de questions de toutes les épreuves de mathématiques NS sera réduit d'environ 20 %. L'IB a pris cette décision à la suite de retours de la part des établissements, de commentaires des élèves et de l'analyse des résultats indiquant que ces épreuves ne permettent pas aux candidats d'atteindre leur plein potentiel.

Le nombre de points sera réduit pour refléter le nombre de questions de l'épreuve. Les épreuves 1 et 2 seront notées sur 100 et l'épreuve 3 sur 50.

L'IB attend la même qualité en mathématiques et pense qu'en donnant aux élèves davantage de temps pour réfléchir aux questions, ils pourront mieux démontrer leurs connaissances, leurs compétences et leur compréhension en ce qui concerne les mathématiques.

À ce stade, aucune action n'est exigée des établissements. L'IB publiera en octobre 2016 les nouveaux spécimens d'épreuves, basés sur les épreuves de la session de novembre 2014. Des rappels seront effectués au sujet de ces modifications à l'approche de la session d'examens de mai 2017.

N'hésitez pas à envoyer vos questions à Matthew Glanville, responsable en chef des principes et pratiques d'évaluation, à l'adresse matthew.glanville@ibo.org.

Arts

Authentification des travaux réalisés dans le cadre des cours d'Arts

Modification du formulaire de planification et de progression pour le théâtre et les arts visuels

Depuis la session d'examens de mai 2016, les établissements sont tenus d'envoyer un formulaire de planification et de progression dûment rempli pour chacun des candidats inscrits en théâtre et en arts visuels dont le travail est inclus dans l'échantillonnage de l'évaluation interne. L'obligation pour tous les candidats de remplir ce formulaire a pour but d'améliorer la qualité de leur travail, mais aussi et avant tout de contribuer à confirmer l'authenticité de chacune de ses phases. Cependant, suite au retour d'information des établissements, ce formulaire est actuellement en cours de révision, pour garantir que le processus d'authentification cadre mieux avec l'enseignement des arts appliqués.

Nouveau processus pour les matières artistiques à compter de mai 2017

Un nouveau formulaire, intitulé *Formulaire d'authentification des travaux réalisés dans le cadre du cours (CAF)*, sera progressivement utilisé pour toutes les matières artistiques du Programme du diplôme, à commencer par le théâtre et les arts visuels.

- Lors des sessions d'examens de mai et novembre 2017, les établissements pourront utiliser, **au choix**, la version actuelle du formulaire de planification et de progression **ou** le nouveau formulaire CAF. Les deux documents seront acceptés pour le théâtre et les arts visuels.

À compter de la session d'examens de mai 2018, seul le formulaire CAF sera accepté. Les enseignants de théâtre et d'arts visuels doivent par conséquent utiliser ce formulaire avec les élèves commençant le cours en septembre 2016. Tout comme la version actuelle du formulaire de planification et de progression, le formulaire CAF visera à documenter les interactions avec chacun des candidats lors des trois entretiens réalisés au cours des différentes étapes de création de leur travail.

L'une des principales différences introduites par le nouveau formulaire est toutefois que l'enseignant, et non l'élève, remplit désormais le formulaire d'authentification. Les candidats authentifient leur travail dans le système de chargement de travaux d'élèves lorsqu'ils envoient leur travail en vue de l'évaluation.

La seconde principale différence introduite par le formulaire CAF est que les enseignants ne sont plus tenus

d'authentifier les travaux réalisés dans le cadre des cours pour chacune des tâches d'évaluation. Étant donné la nature pratique des matières artistiques, certaines tâches leur permettent en effet d'observer directement la création et la progression du travail des candidats. Toutes les composantes n'apparaîtront donc pas sur le formulaire. Il est cependant attendu des enseignants qu'ils continuent à examiner minutieusement les travaux en cours de chaque candidat et à s'assurer que chaque élément du travail est authentique. Le système de chargement de travaux d'élèves requiert l'authentification du travail de tous les candidats au moment de l'envoi des travaux finaux pour l'évaluation.

À compter de mai 2019, l'obligation de remplir le formulaire CAF s'appliquera à toutes les matières artistiques du Programme du diplôme. Tous les enseignants concernés devront par conséquent utiliser le formulaire CAF avec les élèves commençant le cours en septembre 2017.

À compter de mai 2019 également, le formulaire devra être envoyé pour chacun des candidats inscrits à un cours d'Arts, et plus uniquement pour ceux dont le travail est inclus dans l'échantillonnage de l'évaluation interne. Des informations complètes seront fournies à ce sujet dans l'édition 2018 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*.

Aperçu des interactions

Le formulaire CAF sera conçu de façon à permettre aux enseignants de s'entretenir avec chacun des candidats à trois moments décisifs de la création d'un travail artistique. Un entretien aura ainsi lieu à chacune des trois étapes : recherche, action et réflexion (voir page 5 du document *En quoi consiste le système éducatif de l'IB ?* publié en 2013). Ces interactions, qui pourront aussi bien prendre la forme de réunions formelles que de discussions informelles dans l'atelier, pourront s'organiser comme suit.

1. **Étape « recherche »** : les élèves exposent la nature de leur travail, en énonçant les méthodes qu'ils devront suivre ou les choix qu'ils devront effectuer lors des premières étapes de l'élaboration de leur travail. À travers la discussion, l'enseignant peut aider les élèves à modifier ou à réorganiser leurs plans afin qu'ils coïncident davantage avec leurs intentions. L'enseignant résume la discussion ainsi que les éventuels conseils prodigués sur le formulaire CAF.
2. **Étape « action »** : cet entretien de mi-parcours vise à faire le point sur le déroulement du travail en cours, à vérifier l'orientation prise, à examiner minutieusement les éléments élaborés à ce stade et à aider les élèves à prendre des décisions concernant les prochaines étapes. Cet entretien peut également être l'occasion pour les élèves de réfléchir à la nature et à la portée d'un produit fini. L'enseignant résume la discussion ainsi que les éventuels conseils prodigués sur le formulaire CAF.
3. **Étape « réflexion »** : l'enseignant passe en revue le travail réalisé à ce stade et fournit des commentaires formels sur la version préliminaire du travail, avant sa finalisation par les élèves en vue de l'envoi pour l'évaluation. L'enseignant

résume la discussion ainsi que les éventuels conseils prodigués sur le formulaire CAF.

Où trouver le formulaire CAF ?

Le nouveau formulaire CAF est disponible dans l'onglet **Bibliothèque** d'IBIS (accessible aux coordonnateurs uniquement) et sur les pages du CPEL consacrées au théâtre et aux arts visuels (accessibles aux coordonnateurs et aux enseignants).

Cinéma

Liste des films prescrits pour l'évaluation

La sélection des films prescrits dans le cadre de la présentation pour les sessions d'examens de mai et de novembre 2017 est fournie ci-après.

Les enseignants doivent choisir trois films dans cette liste. Ces films ne doivent pas être étudiés en classe. Les titres des films choisis doivent être communiqués aux élèves quatre semaines avant la présentation. Les élèves devront alors choisir l'un d'eux et préparer leur présentation pendant cette période de quatre semaines.

De plus amples informations sur les procédures et les échéances sont disponibles dans la section B6d de l'édition 2017 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme* consacrée au cours de cinéma.

Liste des films prescrits pour l'évaluation en 2017

- *Je suis un évadé* (réalisateur : Mervyn LeRoy), 1932, États-Unis
- *Le troisième homme* (réalisateur : Carol Reed), 1949, Royaume-Uni
- *L'ultime razzia* (réalisateur : Stanley Kubrick), 1956, États-Unis
- *La bataille d'Alger* (réalisateur : Gillo Pontecorvo), 1966, Italie
- *Cabaret* (réalisateur : Bob Fosse), 1972, États-Unis
- *Mission* (réalisateur : Roland Joffé), 1986, Royaume-Uni/France
- *In the Mood for Love* (réalisateur : Wong Kar-Wai), 2000, Hong Kong
- *Le voyage de Chihiro* (réalisateur : Hayao Miyazaki), 2001, Japon
- *Avril brisé* (réalisateur : Walter Salles), 2001, Brésil
- *La vie des autres* (réalisateur : Florian Henckel von Donnersmarck), 2006, Allemagne
- *After the Wedding* (réalisatrice : Susanne Bier), 2006, Danemark
- *The Social Network* (réalisateur : David Fincher), 2010, États-Unis

Document de clarification sur le cinéma

Veillez noter qu'un document supplémentaire intitulé *Clarifications concernant l'évaluation du cours de cinéma* est

désormais disponible sur le CPEL. Les enseignants de cinéma peuvent y trouver des clarifications sur chaque composante d'évaluation.

Musique

Épreuve de perception musicale : œuvres prescrites pour 2017, 2018 et 2019

Les deux œuvres prescrites pour les sessions d'examens de mai et novembre 2017, 2018 et 2019 sont le *Concerto brandebourgeois, n° 2 en fa majeur* (BWV 1047) de Jean-Sébastien Bach et les *Danses de Galánta* de Zoltán Kodály.

Il existe différentes partitions appropriées pour le *Concerto brandebourgeois*, telles que celles publiées par Edition Eulenburg, Bärenreiter Urtext et Dover Publications. Une partition d'étude et un CD audio sont également disponibles auprès d'Eulenburg.

La partition des *Danses de Galánta* est disponible auprès d'Universal Edition (UE34121).

Il est rappelé aux coordonnateurs que les candidats ont besoin d'un exemplaire non annoté de la partition de chaque œuvre prescrite pour l'épreuve de perception musicale.

Théâtre

Changements relatifs au guide de théâtre entrant en vigueur en mai 2017

Après la première évaluation du cours de théâtre, des modifications ont été apportées au guide (disponible en anglais et en espagnol uniquement) afin de rehausser l'efficacité du processus d'évaluation. En voici la liste :

- modification de la formulation des critères d'évaluation ;
- mises à jour mineures des instructions relatives aux tâches d'évaluation (y compris l'intégrité intellectuelle, l'authentification et le renforcement des processus nécessaires pour élaborer des tâches) ;
- clarification de la terminologie propre à la matière.

Le nouveau guide, qui sera disponible en anglais et en espagnol sur le CPEL en février 2017, affectera toutes les évaluations de théâtre **à partir de mai 2017**. Afin de permettre aux enseignants de commencer à utiliser les nouveaux critères le plus tôt possible, une version préliminaire des mises à jour applicables aux quatre tâches d'évaluation sera disponible sur le CPEL en septembre 2016.

Veillez noter que les tâches d'évaluation qui ont déjà été réalisées par les candidats n'auront pas à être modifiées selon ces mises à jour.

Pour la session d'évaluation de **novembre 2016**, les enseignants doivent continuer à utiliser la version d'avril 2014 du guide de théâtre et les critères qui s'y trouvent.

Les travaux réalisés dans le cadre des cours d'Arts font l'objet d'une nouvelle exigence en matière d'authentification.

Veillez vous référer aux informations fournies au début de la section « Arts » des présentes *Notes au coordonnateur*.

Arts visuels

Changements relatifs au guide d'arts visuels entrant en vigueur en mai 2017

Après la première évaluation du cours d'arts visuels, des modifications ont été apportées au guide afin de rehausser l'efficacité du processus d'évaluation. En voici la liste :

- modification de la formulation des critères d'évaluation ;
- mises à jour mineures des instructions relatives aux tâches d'évaluation (y compris l'intégrité intellectuelle et l'authentification) ;
- ajouts au tableau des formes de création artistique afin d'élargir l'éventail de choix.

Le nouveau guide, qui sera disponible sur le CPEL en février 2017, affectera toutes les évaluations d'arts visuels **à partir de mai 2017**. Afin de permettre aux enseignants de commencer à utiliser les nouveaux critères le plus tôt possible, une version préliminaire des mises à jour applicables aux trois tâches d'évaluation sera disponible sur le CPEL en septembre 2016.

Veillez noter que les tâches d'évaluation qui ont déjà été réalisées par les candidats n'auront pas à être modifiées selon ces mises à jour.

Pour la session d'évaluation de **novembre 2016**, les enseignants doivent continuer à utiliser la version de mars 2014 du guide d'arts visuels et les critères qui s'y trouvent.

Nouveau cours d'arts visuels

Il est rappelé aux coordonnateurs que les enseignants d'arts visuels doivent utiliser le *Guide d'arts visuels* (première évaluation en 2016) qui est disponible sur le CPEL.

En raison d'une erreur de publication dans une version précédente du *Guide d'arts visuels* du Programme du diplôme, les enseignants sont priés de bien vouloir s'assurer que le guide qu'ils utilisent pour enseigner ce nouveau cours (première évaluation en 2016) comporte bien la mention « **Publié en mars 2014** » sur la page des droits d'auteur (page 4). Les versions précédentes doivent être remplacées par le guide actuellement disponible sur la page du CPEL consacrée aux arts visuels. Toute éventuelle modification supplémentaire apportée au guide par la suite sera communiquée dans les plus brefs délais aux établissements et une nouvelle édition du guide sera alors publiée sur le CPEL.

La procédure d'envoi électronique qui s'applique au nouveau cours (première évaluation en 2016) est détaillée dans l'édition 2016 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*.

Les points suivants doivent être soulignés.

- Les deux photographies montrant l'exposition sont obligatoires.
- Les deux photographies supplémentaires de chaque travail artistique sont facultatives.
- Le portfolio montrant le processus est indépendant du cahier de recherche.
- Les travaux réalisés dans le cadre des cours d'Arts font l'objet d'une nouvelle exigence en matière d'authentification. Veuillez vous référer aux informations fournies au début de la section « Arts » des présentes *Notes au coordonnateur*.

Report des notes

Étant donné la structure complètement différente du modèle d'évaluation pour le nouveau cours d'arts visuels (première évaluation en 2016), les notes des candidats de reprise se basant sur l'ancien modèle d'évaluation ne pourront pas être reportées. Les candidats de reprise pourront utiliser les mêmes travaux, mais ils devront les envoyer conformément aux exigences du nouveau guide. Le nouveau *Guide d'arts visuels* et le matériel de soutien pédagogique qui l'accompagne sont disponibles sur le CPEL. La procédure d'envoi électronique qui s'applique au cours d'arts visuels est détaillée dans la section B6a de l'édition 2016 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*. Les coordonnateurs doivent s'assurer que les enseignants sont informés des nouvelles exigences. Les notes attribuées lors de la session d'examens de mai 2016 se basant sur le nouveau modèle d'évaluation pourront être reportées.

Notes finales prévues

Pour noter les travaux des candidats, les enseignants doivent se référer au document contenant les descripteurs des notes finales, qui est disponible sur le CPEL. Les seuils d'attribution des notes finales pour chaque composante au NM et au NS seront fixés lors des réunions de délibérations qui suivent chaque session d'examens.

Intégrité intellectuelle

Le respect des exigences relatives à l'intégrité intellectuelle continue à poser problème en arts visuels. Les enseignants doivent rappeler aux candidats qu'ils sont tenus de mentionner et de citer les sources des idées et des travaux empruntés à autrui (qu'il s'agisse de textes ou d'illustrations).

À cet effet, il convient de rappeler les points suivants aux enseignants ainsi que leur obligation d'orienter leurs élèves en matière de mention des sources. Veuillez également inviter les enseignants et les candidats à consulter le document intitulé *Savoir citer et référencer ses sources* qui est disponible sur le CPEL.

- Une distinction claire doit pouvoir être faite par le lecteur ou l'examineur entre les idées de l'élève et celles empruntées à autrui dans le travail.
- Dans les travaux des candidats d'arts visuels envoyés pour l'évaluation, les références adéquates doivent accompagner

les illustrations comme les textes au moment où ils sont utilisés, ainsi que dans la liste des sources requise pour l'étude comparative.

- Les candidats doivent utiliser des légendes claires pour les illustrations, en indiquant le nom de l'artiste, la date, le titre de l'œuvre et les matériaux utilisés, ainsi que la source de chaque illustration.
- Dès que le travail artistique des candidats fait référence à d'autres œuvres d'art, les références de la source originale doivent être incluses dans le texte de l'exposition, l'étude comparative ou le portfolio montrant le processus.
- Lorsqu'un candidat s'est inspiré du travail, des idées ou des images d'une autre personne pour réaliser un travail, la source correspondante doit être indiquée sous forme de référence bibliographique dans le texte de l'exposition, l'étude comparative ou le portfolio montrant le processus. De même, les références adéquates doivent être indiquées pour toute illustration provenant d'Internet utilisée comme source d'inspiration par les candidats pour leur travail artistique.
- Lorsqu'un élève s'approprie délibérément une image empruntée à un autre artiste, le texte de son exposition ou le texte accompagnant son travail dans d'autres composantes doit clairement mentionner ce processus d'appropriation en faisant référence à l'œuvre d'art originale et à la source de l'image.
- Si un élève n'indique pas correctement ses sources, cela pourrait constituer une infraction au règlement du programme, qui, si elle se vérifiait, pourrait être sévèrement sanctionnée.

Développement pédagogique et cycles de révision du Programme du diplôme

Matière	Début de l'enseignement du nouveau programme (septembre/janvier)	Dernières évaluations conformément à l'ancien programme	Premières évaluations conformément au nouveau programme
Groupe 1 – Études en langue et littérature			
Langue A : littérature	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Langue A : langue et littérature	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Groupe 2 – Acquisition de langues			
Langue B	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Langue <i>ab initio</i>	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Langues classiques	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Groupe 3 – Individus et sociétés			
Gestion des entreprises	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Économie	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Géographie	2017 – 2018	Novembre 2018	Mai 2019
Politique mondiale	2015 – 2016	S. O.	Mai 2017
Histoire	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
TISG	2020 – 2021	Novembre 2021	Mai 2022
Philosophie	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Psychologie	2017 – 2018	Novembre 2018	Mai 2019
Anthropologie sociale et culturelle	2017 – 2018	Novembre 2018	Mai 2019
Religions du monde	2023 – 2024	Novembre 2024	Mai 2025
Groupe 4 – Sciences			
Biologie	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Chimie	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Technologie du design	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Physique	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Science du sport, de l'exercice et de la santé	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
Informatique	2020 – 2021	Novembre 2021	Mai 2022

Matière	Début de l'enseignement du nouveau programme (septembre/janvier)	Dernières évaluations conformément à l'ancien programme	Premières évaluations conformément au nouveau programme
Groupe 5 – Mathématiques			
Mathématiques complémentaires NS	2019 – 2020	Mai 2020	Mai 2021
Études mathématiques NM	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Mathématiques NM	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Mathématiques NS	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Groupe 6 – Arts			
Danse	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021
Cinéma	2017 – 2018	Novembre 2018	Mai 2019
Musique	2018 – 2019	Novembre 2019	Mai 2020
Théâtre	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Arts visuels	2014 – 2015	Novembre 2015	Mai 2016
Tronc commun			
Créativité, activité, service	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
Mémoire	2016 – 2017	Novembre 2017	Mai 2018
Théorie de la connaissance	2020 – 2021	Novembre 2021	Mai 2022
Matières interdisciplinaires			
Systèmes de l'environnement et sociétés	2015 – 2016	Novembre 2016	Mai 2017
Littérature et représentation théâtrale	2019 – 2020	Novembre 2020	Mai 2021

L'IB sur le Web

Pour toute question relative au développement du Programme du diplôme, veuillez envoyer un courriel à l'adresse **dpdevelopment@ibo.org**.

Communiquez avec vos pairs



<http://occ.ibo.org>



IB Diploma Programme coordinators



@ibdp

#ibdp

L'IB vous répond

Pour toutes les questions concernant la mise en œuvre ou l'autorisation de proposer les programmes de l'IB.



ibid@ibo.org

Catalogue des ateliers de l'IB

Catalogue des ateliers et ressources de l'IB en 2016

<http://www.ibo.org/globalassets/professional-development/pd-catalogue-2016-fr.pdf>



Calendrier des ateliers en ligne

<http://www.ibo.org/fr/professional-development/find-events-and-workshops>



Outils numériques de l'IB

Les outils numériques de l'IB proposent un large éventail de supports de communication gratuits.

<http://www.ibo.org/fr/digital-toolkit/>

Lettres d'information de l'IB

Actualités mondiales de l'IB – En vous abonnant à ce bulletin d'information, vous recevrez tous les mois les dernières nouvelles et réalisations de l'IB. Vous pourrez en apprendre davantage sur le développement des programmes de l'IB, les dernières recherches, les possibilités de perfectionnement professionnel, ainsi que les conférences et les actualités de la communauté de l'IB. Vous avez une histoire à raconter à propos de vos élèves, de vos enseignants ou de votre établissement scolaire ? Vous souhaitez écrire un article sur les nouvelles tendances en matière d'éducation internationale ? Envoyez vos histoires et vos idées à l'adresse suivante : communications@ibo.org.

L'IB dans la pratique – Les coordonnateurs de l'IB, les membres du réseau de collaborateurs de l'IB (IBEN) et les examinateurs reçoivent ce bulletin d'information

cinq fois par an. Il se concentre sur les pratiques pédagogiques de l'IB et fournit toutes les dernières actualités sur les programmes d'études de l'IB et leur évaluation. Nous envoyons ce bulletin d'information à partir des renseignements provenant des trois sources suivantes :

1. les profils figurant dans le système de l'IB Mon établissement* ;
2. la liste la plus récente des examinateurs de la division de l'évaluation ;
3. la liste la plus récente des membres de l'IBEN des équipes régionales.

Les professionnels de l'éducation de l'IB dont les coordonnées ne figurent pas dans les trois sources susmentionnées peuvent s'abonner en envoyant un courriel à l'adresse suivante : communications@ibo.org.

* Chaque profil figurant dans Mon établissement est créé et mis à jour par le propriétaire du profil.

Direction IB – Les chefs d'établissement reçoivent ce bulletin d'information en exclusivité trois fois par an, via les coordonnées figurant dans le système Mon établissement.

Le magasin en ligne de l'IB a déménagé !

sales@ibo.org

Les utilisateurs du magasin en ligne de l'IB sont désormais redirigés vers un nouveau site, le Follett IB Store, une section du magasin en ligne Follett dédiée aux produits de l'IB. Les membres de la communauté de l'IB y trouveront toutes les publications de l'IB, du matériel de soutien pour les programmes d'études et les programmes de l'IB, des épreuves d'examen, des ressources numériques, des affiches et d'autres articles.

Rendez-vous sur <http://www.ibo.org/fr/news/news-about-the-ib/the-ib-store-has-moved/> pour plus de renseignements.